



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré:

Moi
bi



13147958

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE LE

19 SEP. 2013

Greffe

Dénomination : **CABINET D'AVOCATS GROFILS-FAUCONNIER**

Forme juridique : SNC

Siège : rue de Robiano 64 à 7130 BINCHE

N° d'entreprise : 44 5225743

Objet de l'acte : **ASSEMBLEE GENERALE DU 14 /09/2013 :Modification de l'objet et de la dénomination sociale social**

1.- L'Assemblée Générale propose de modifier l'objet social comme suit :

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

La gestion et le développement, dans son sens le plus large, d'un patrimoine immobilier et mobilier;

Dans ce cadre et en s'abstenant de poser personnellement des actes à caractère commercial, valoriser ce patrimoine par des actes de gestion et de disposition, s'il échet, tels que : achat, vente, aménagements, location et leasing, prises de participations dans d'autres sociétés, dans l'élaboration de projets relatifs à la gestion de patrimoines en général. Soutenir d'autres sociétés dans leur développement par une aide à leur gestion et par la mise de capitaux à leur disposition, conférer ou accepter des garanties tant personnelles que réelles.

La société pourra faire, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ; elle pourra s'intéresser de toutes les façons dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien, ou qui serait de nature à favoriser son développement.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

Les énumérations qui précèdent ne sont qu'exemplatives et non limitatives.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

2.- L'Assemblée propose de modifier comme suit la dénomination de la société : « PERNES-INVEST »

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est levée à 18 h 30

Binche, le 14 septembre 2013

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/09/2013 - Annexes du Moniteur belge